

2-Hydroxyethyl-n-Octyl Sulfide

Version 2.5

Date de révision 2021-09-09

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 et au règlement (CE) n° 2015/830

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1

Informations sur le produit

Nom du produit : 2-Hydroxyethyl-n-Octyl Sulfide
 Matériel : 1121424, 1103532, 1097789, 1087149, 1027448, 1024825

No.-CENuméro d'enregistrement

Nom Chimique	CAS-No. EC-No. Index No.	Legal Entity Numéro d'enregistrement
2-Hydroxyethyl-n-Octyl Sulfide	3547-33-9 222-598-4 603-088-00-4	Chevron Phillips Chemicals International NV 01-2119971073-40-0000

1.2

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Relevant Identified Uses Supported : Intermédiaire : La substance est enregistrée comme intermédiaire isolé transporté dans des conditions strictement contrôlées (CSC) définies par l'article 18 (4) du règlement CE n° 1907/2006 et doit donc être traitée comme tel.

1.3

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Chevron Phillips Chemical Company LP
 Specialty Chemicals
 10001 Six Pines Drive
 The Woodlands, TX 77380

Local : Chevron Phillips Chemicals International N.V.
 Airport Plaza (Stockholm Building)
 Leonardo Da Vincilaan 19
 1831 Diegem
 Belgium

SDS Requests: (800) 852-5530
 Responsible Party: Product Safety Group

2-Hydroxyethyl-n-Octyl Sulfide

Version 2.5

Date de révision 2021-09-09

Email:sds@cpchem.com

1.4**Numéro d'appel d'urgence:****Santé:**

866.442.9628 (Amérique du Nord)

1.832.813.4984 (International)

Transport:

CHEMTREC 800.424.9300 ou 703.527.3887(international)

Asie : CHEMWATCH (+612 9186 1132) Chine : 0532 8388 9090

EUROPE : BIG +32.14.584545 (téléphone) ou +32.14583516 (télécopie)

Mexique CHEMTREC 01-800-681-9531 (24h/24)

Amérique du Sud SOS-Cotec Au Brésil : 0800.111.767 Hors du Brésil : +55.19.3467.1600

Argentine : +(54)-1159839431

Service responsable : Groupe Sécurité des produits et Toxicologie

Adresse e-mail : SDS@CPChem.com

Site Internet : www.CPChem.com

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1****Classification de la substance ou du mélange
RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008**

Irritation cutanée, Catégorie 2

H315:

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1

H318:

Provoque de graves lésions des yeux.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu
aquatique, Catégorie 1

H400:

Très toxique pour les organismes aquatiques.

2.2**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger

: H315
H318
H400Provoque une irritation cutanée.
Provoque de graves lésions des yeux.
Très toxique pour les organismes
aquatiques.

Conseils de prudence

: **Prévention:**
P264
P273
P280Se laver la peau soigneusement après
manipulation.
Éviter le rejet dans l'environnement.
Porter des gants de protection/ un
équipement de protection des yeux/ du
visage.**Intervention:**P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC
LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau

2-Hydroxyethyl-n-Octyl Sulfide

Version 2.5

Date de révision 2021-09-09

P391
Élimination:
 P501

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. Recueillir le produit répandu.

Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 3547-33-9 2-(octylthio)éthanol

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 - 3.2****Substance or Mélange**

Synonymes : R-874

Formule moléculaire : C₁₀H₂₂OS**Composants dangereux**

Nom Chimique	CAS-No. EC-No. Index No.	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [wt%]
2-Hydroxyethyl-n-Octyl Sulfide	3547-33-9 222-598-4 603-088-00-4	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400	90 - 100

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1****Description des premiers secours**

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Le matériau peut provoquer une pneumonie grave et potentiellement mortelle s'il est ingéré ou vomi.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.

2-Hydroxyethyl-n-Octyl Sulfide

Version 2.5

Date de révision 2021-09-09

- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital. Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Point d'éclair : 109 °C (109 °C)
Méthode: coupelle fermée

Température d'auto-inflammabilité : Donnée non disponible

5.1**Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse. Poudre chimique sèche.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit.

5.2**Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

5.3**Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Protection contre les incendies et les explosions : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Produits de décomposition dangereux : Oxydes de carbone. Oxydes de soufre.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1****Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate.

6.2

2-Hydroxyethyl-n-Octyl Sulfide

Version 2.5

Date de révision 2021-09-09

Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4**Référence à d'autres rubriques**

Référence à d'autres rubriques : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1****Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Manipulation**

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

7.2**Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Stockage**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.2****Contrôles de l'exposition
Mesures d'ordre technique**

2-Hydroxyethyl-n-Octyl Sulfide

Version 2.5

Date de révision 2021-09-09

Ventilation adéquate pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites/règles d'exposition. Prendre en compte les dangers potentiels de ce produit (voir la section 2), les limites d'exposition applicables, les activités professionnelles et les autres substances présentes sur le lieu de travail pour concevoir des moyens mécaniques de contrôle et sélectionner l'équipement de protection personnelle. Si les systèmes de contrôle ou les pratiques de travail ne sont pas adéquats pour éviter une exposition à des niveaux nocifs de ce produit, l'équipement de protection personnelle indiqué ci-dessous est recommandé. L'utilisateur doit lire et comprendre toutes les instructions et limitations fournies avec l'équipement, étant donné qu'une protection est généralement fournie pour une durée déterminée ou dans certaines circonstances.

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Porter un système respiratoire à adduction d'air, homologué par NIOSH, si la ventilation ou d'autres moyens mécaniques de contrôle ne sont pas suffisants pour maintenir une teneur minimale en oxygène de 19,5 % en volume sous pression atmosphérique normale. Porter un système respiratoire homologué par NIOSH pour assurer une protection lors de la manipulation de ce produit si une exposition à des concentrations néfastes en suspension dans l'air risque de se produire, comme par exemple: Respirateur à adduction d'air pur couvrant tout le visage. Utilisez un appareil respiratoire à pression positive et à adduction d'air s'il existe un risque de rejet non contrôlé, d'aérosolisation, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou si d'autres circonstances rendent les appareils respiratoires à adduction d'air insuffisants pour assurer une protection adéquate.
- Protection des mains : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.
- Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure.
- Protection de la peau et du corps : Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail. Porter selon besoins: Vêtement de protection. Casque de protection intégrale (tête, visage, cou). Tablier en caoutchouc. Chaussure protégeant contre les produits chimiques. Chaussures de sécurité.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1****Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

2-Hydroxyethyl-n-Octyl Sulfide

Version 2.5

Date de révision 2021-09-09

Forme : liquide
 État physique : liquide
 Couleur : clair à ambré
 Odeur : Douce

Données de sécurité

Point d'éclair : 109 °C (109 °C)
 Méthode: coupelle fermée

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Nein

Température d'auto-inflammabilité : Donnée non disponible

Formule moléculaire : C10H22OS

Poids moléculaire : 190,38 g/mol

pH : Donnée non disponible

Point d'écoulement : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : 283 - 285 °C (283 - 285 °C)

Pression de vapeur : 0,00 MMHG
 à 25 °C (25 °C)

Densité relative : 0,93
 à 15,6 °C (15,6 °C)

Densité : 0,935 g/cm³
 à 20 °C (20 °C)

Hydrosolubilité : 38,13 MG/L
 à 25 °C (25 °C)

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,64
 à 25 °C (25 °C)

Solubilité dans d'autres solvants : légèrement soluble

Viscosité, dynamique : 11 cP

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1**

2-Hydroxyethyl-n-Octyl Sulfide

Version 2.5

Date de révision 2021-09-09

Réactivité : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2

Stabilité chimique : Ce produit est considéré comme stable dans des conditions ambiantes normales et dans les conditions de température et de pression prévues pour la conservation et la manipulation.

10.3**Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Réactions dangereuses: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Information supplémentaire: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4

Conditions à éviter : chaleur, étincelles, incendie et agents oxydants.

10.5

Matières à éviter : Éviter les agents oxydants.

10.6

Produits de décomposition dangereux : Oxydes de carbone
Oxydes de soufre

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1****Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

2-Hydroxyethyl-n-Octyl Sulfide : DL50: > 5.000 mg/kg
Espèce: Rat
Sex: Mâle et femelle
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation

2-Hydroxyethyl-n-Octyl Sulfide : CL50: >6.12milligramme par litreDurée d'exposition: 4 h
Espèce: Rat
Sex: mâle et femelle
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée

2-Hydroxyethyl-n-Octyl Sulfide : DL50: >2000 milligramme par kilogramme
Espèce: Lapin
Sex: Mâle et femelle
Méthode: OCDE ligne directrice 402

2-Hydroxyethyl-n-Octyl Sulfide

Version 2.5

Date de révision 2021-09-09

Irritation de la peau

2-Hydroxyethyl-n-Octyl Sulfide : Irritation de la peau

Irritation des yeux

2-Hydroxyethyl-n-Octyl Sulfide : Irritant pour les yeux, réversible en 7 jours

Sensibilisation

2-Hydroxyethyl-n-Octyl Sulfide : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Toxicité à dose répétée

2-Hydroxyethyl-n-Octyl Sulfide : Espèce: Rat, Mâle et femelle
Sex: Mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0, 74, 368, 1842 mg/kg/day
Durée d'exposition: 13 wks
NOEL: > 1842 mg/kg/day
Méthode: OCDE ligne directrice 408
Aucun effet indésirable à prévoir

Espèce: Lapin, Mâle et femelle
Sex: Mâle et femelle
Voie d'application: Dermale
Dose: 50, 100, 200 mg/kg/day
Durée d'exposition: 21 days
NOEL: > 200 mg/kg/day
Méthode: Ligne directrice 408 de l'OCDE

Génotoxicité in vitro

2-Hydroxyethyl-n-Octyl Sulfide : Type de Test: Test de Ames
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Résultat: négatif

Type de Test: Essai sur le lymphome de souris
Résultat: négatif

Type de Test: Échange de chromatides sœurs
Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction

2-Hydroxyethyl-n-Octyl Sulfide : Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité pour le développement

2-Hydroxyethyl-n-Octyl Sulfide : Espèce: Rat
Voie d'application: gavage oral
Dose: 0, 100, 300, 1000 mg/kg.day
Nombre d'expositions: daily
Période d'essai: GD 6-15

2-Hydroxyethyl-n-Octyl Sulfide

Version 2.5

Date de révision 2021-09-09

Méthode: Ligne directrice 414 de l'OCDE
 NOAEL Teratogenicity: 300 mg/kg/day
 NOAEL Maternal: 1000 mg/kg/day

Espèce: Rat
 Voie d'application: gavage oral
 Dose: 47, 187. 748 mg/kg/day
 Nombre d'expositions: daily
 Période d'essai: GD 5-15
 Méthode: Ligne directrice 414 de l'OCDE
 NOAEL Teratogenicity: 748 mg/kg/day
 NOAEL Maternal: 748 mg/kg/day

2-Hydroxyethyl-n-Octyl Sulfide

Toxicité par aspiration : Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Effets CMR

2-Hydroxyethyl-n-Octyl Sulfide : Cancérogénicité: Indéterminé
 Mutagénicité: Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.
 Tératogénicité: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur le développement du fœtus.
 Toxicité pour la reproduction: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

2-Hydroxyethyl-n-Octyl Sulfide

Information supplémentaire : Les solvants risquent de dessécher la peau.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1****Toxicité****Toxicité pour les poissons**

2-Hydroxyethyl-n-Octyl Sulfide : CL50: 2,9 mg/l
 Durée d'exposition: 96 h
 Espèce: Salmo gairdneri (Truite arc-en-ciel)
 Essai en dynamique Méthode: EPA OPP 72-1

CL50: 2,7 mg/l
 Durée d'exposition: 96 h
 Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)
 Essai en dynamique Méthode: EPA OPP 72-1

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

2-Hydroxyethyl-n-Octyl Sulfide : CE50: 0,38 mg/l
 Durée d'exposition: 48 h
 Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
 Essai en dynamique

2-Hydroxyethyl-n-Octyl Sulfide

Version 2.5

Date de révision 2021-09-09

Toxicité pour les algues

2-Hydroxyethyl-n-Octyl Sulfide : CE50 (calculé): 5,33 mg/l
 Durée d'exposition: 96 h
 Espèce: Chlamydomonas angulosa (Algue verte)
 Méthode: Données modélisées QSAR

Facteur M

R-874 : M-Factor (Acute Aquat. Tox.) 1

12.2**Persistance et dégradabilité**

Biodégradabilité

2-Hydroxyethyl-n-Octyl Sulfide : aérobique
 Résultat: Facilement biodégradable.
 99,8 %
 Période d'essai: 28 d
 Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

12.3**Potentiel de bioaccumulation**

Bioaccumulation

2-Hydroxyethyl-n-Octyl Sulfide : Facteur de bioconcentration (FBC): 117
 Méthode: Données modélisées QSAR
 L'information se rapporte au composé principal.

12.4**Mobilité dans le sol**

Mobilité

2-Hydroxyethyl-n-Octyl Sulfide : Donnée non disponible

12.5**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Résultats de l'évaluation PBT : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6**Autres effets néfastes**

Information écologique supplémentaire : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Évaluation Ecotoxicologique

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique

2-Hydroxyethyl-n-Octyl Sulfide : Très toxique pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1**

Numéro de la FDS:100000014159

11/16

2-Hydroxyethyl-n-Octyl Sulfide

Version 2.5

Date de révision 2021-09-09

Méthodes de traitement des déchets

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité (FDS) ne se rapportent qu'au produit tel qu'il est expédié.

Utiliser ce matériau conformément à l'usage pour lequel il est destiné ou le recycler si possible. S'il doit être éliminé, il est possible que ce matériau entre dans la catégorie des déchets dangereux dont les critères ont été définis par l'agence EPA (États-Unis) en vertu de la loi RCRA codifiée (40 CFR 261) ou d'autres réglementations des États ou locales. Pour le savoir, il peut être nécessaire de mesurer certaines propriétés physiques et d'analyser certains composants réglementés. Si ce matériau est considéré comme un déchet dangereux, la loi fédérale (États-Unis) exige que son élimination ait lieu dans un établissement habilité à effectuer ce type de traitement.

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes. Éliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 - 14.7****Informations relatives au transport**

Les descriptions d'expédition indiquées ici concernent le transport en vrac uniquement et ne s'appliquent pas au transport des colis non-vrac (voir la définition réglementaire).

Consulter la réglementation sur les marchandises dangereuses relative aux méthodes et aux quantités spécifiques nationales ou internationales pour obtenir une description supplémentaire (p. ex. : nom ou noms techniques, etc.). Par conséquent, il est possible que les informations décrites ici ne soient pas toujours en accord avec la description relative à l'expédition avec connaissance pour le matériau. Le point d'éclair du matériau peut varier légèrement entre la fiche de données de sécurité et le connaissance.

DOT US (DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS DES ÉTATS-UNIS)

UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S., (2-HYDROXYETHYL-N-OCTYL SULFIDE), 9, III

IMO / IMDG (CODE MARITIME INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES)

UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S., (2-HYDROXYETHYL-N-OCTYL SULFIDE), 9, III, (109 °C), POLLUANT MARIN, (2-HYDROXYETHYL-N-OCTYL SULFIDE)

IATA (ASSOCIATION DU TRANSPORT AÉRIEN INTERNATIONAL)

UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S., (2-HYDROXYETHYL-N-OCTYL SULFIDE), 9, III

ADR (ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR ROUTE)

UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S., (2-HYDROXYETHYL-N-OCTYL SULFIDE), 9, III, (-)

RID (RÈGLEMENTS CONCERNANT LE TRANSPORT INTERNATIONAL DES

2-Hydroxyethyl-n-Octyl Sulfide

Version 2.5

Date de révision 2021-09-09

MARCHANDISES DANGEREUSES (EUROPE))

UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S., (2-HYDROXYETHYL-N-OCTYL SULFIDE), 9, III

ADN (ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR VOIES DE NAVIGATION INTÉRIEURES)

UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S., (2-HYDROXYETHYL-N-OCTYL SULFIDE), 9, III

Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1****Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Législation nationale**

Règlement de la Commission européenne (UE) 2015/830 du 28 mai 2015 constituant un amendement au règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques (REACH)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 3 pollue fortement l'eau

15.2

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées) : 96/82/EC Mise à jour: 2003
Dangereux pour l'environnement 9b
Quantité 1: 200 t
Quantité 2: 500 t

: ZEU_SEVES3 Mise à jour:
DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT
E1
Quantité 1: 100 t
Quantité 2: 200 t

État actuel de notification

Europe REACH : Listé ou en conformité avec l'inventaire
Suisse CH INV : Listé ou en conformité avec l'inventaire
États-Unis d'Amérique (USA) TSCA : Listé ou en conformité avec l'inventaire
Canada DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
Australie AICS : Listé ou en conformité avec l'inventaire
Nouvelle-Zélande NZIoC : Listé ou en conformité avec l'inventaire
Japon ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire
Corée KECI : Une ou plusieurs substances de ce produit n'ont pas été enregistrées, ni notifiées pour être enregistrées, ni exemptées d'enregistrement par CPChem, conformément à la réglementation K-REACH.

2-Hydroxyethyl-n-Octyl Sulfide

Version 2.5

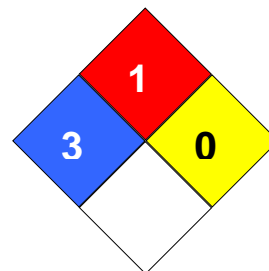
Date de révision 2021-09-09

L'importation ou la fabrication de ce produit reste autorisée à condition que l'importateur officiel coréen en ait lui-même notifié la substance.

Philippines PICCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire
 Chine IECSC : N'est pas en conformité avec l'inventaire
 Taiwan TCSI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

RUBRIQUE 16: Autres informations

NFPA Classification : Danger pour la santé: 3
 Risque d'incendie: 1
 Danger de réactivité: 0

**Information supplémentaire**

Numéro FDS patrimonial : 630460

Les modifications significatives par rapport à l'ancienne version sont mises en évidence dans la marge. Cette version remplace toutes les anciennes versions.

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité (FDS) ne se rapportent qu'au produit tel qu'il est expédié.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

signification des abréviations et acronymes utilisés			
ACGIH	American Conference of Government	LD50	Dose létale 50 %
AICS	Inventaire australien des substances chimiques	LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Level – Dose minimale ayant un effet indésirable observé
DSL	Liste canadienne intérieure des substances	NFPA	National Fire Protection Agency – Association nationale pour la protection contre l'incendie
NDSL	Liste canadienne extérieure des substances	NIOSH	National Institute of Safety & Health - Institut national pour les questions de santé et de sécurité au travail
CNS	Système nerveux central	NTP	National Toxicology Program – Programme américain de toxicologie
CAS	Chemical Abstract Service Number – Numéro de registre	NZIoC	New Zealand Inventory of Chemicals – Inventaire néo-

2-Hydroxyethyl-n-Octyl Sulfide

Version 2.5

Date de révision 2021-09-09

	CAS		zélandais des substances chimiques
EC50	Concentration effective (médiane)	NOAEL	No Observable Adverse Effect Level – Dose sans effet indésirable observé
EC50	Concentration effective 50 %	NOEC	No Observed Effect Concentration – Concentration sans effet observable
EGEST	Outil de scénario d'exposition générique de l'EOSCA	OSHA	Occupational Safety & Health Administration - Organisme administratif chargé des questions de santé et de sécurité au travail
EOSCA	European Oilfield Specialty Chemicals Association (Association européenne des produits chimiques pétroliers spéciaux)	PEL	Permissible Exposure Limit – Limite d'exposition permise
EINECS	European Inventory of Existing Chemical Substances – Inventaire européen des substances chimiques existantes	PICCS	Philippines Inventory of Commercial Chemical Substances – Inventaire philippin des substances chimiques commerciales
MAK	Germany Maximum Concentration Values – Valeurs de concentration maximum en Allemagne	PRNT	Presumed Not Toxic – Prémumé non toxique
GHS	Système général harmonisé	RCRA	Resource Conservation Recovery Act – Loi sur la récupération et la conservation des ressources
>=	Supérieur ou égal à	STEL	Limite d'exposition à court terme
IC50	Concentration inhibitrice 50	SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act – Loi sur les amendements et les nouvelles autorisations concernant le Superfonds
IARC	International Agency for Research on Cancer – Centre international de recherche sur le cancer	TLV	Threshold Limit Value – Valeur de seuil limite
IECSC	Inventory of Existing Chemical Substances in China – Inventaire des substances chimiques existantes en Chine	TWA	Moyenne pondérée dans le temps
ENCS	Japan, Inventory of Existing and New Chemical Substances – Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles	TSCA	Toxic Substance Control Act – Loi sur le contrôle des substances toxiques
KECI	Korea, Existing Chemical Inventory – Inventaire coréen des substances chimiques existantes	UVCB	Unknown or Variable Composition, Complex Reaction Products, and Biological Materials – Produits de réactions complexes et matières biologiques à composition inconnue ou variable
<=	Inférieur ou égal à	WHMIS	Workplace Hazardous Materials Information System – Système d'information sur les matériaux dangereux rencontrés sur les lieux de travail
LC50	Concentration létale 50 %		

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

2-Hydroxyethyl-n-Octyl Sulfide

Version 2.5

Date de révision 2021-09-09

H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.